

66191

E37C54

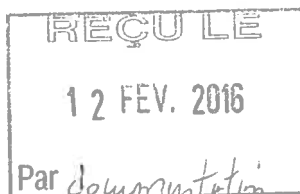
A8

85-48

RLSE

LE PROJET DE PROGRAMME EN  
TECHNIQUES D'OPTIMISATION ET  
D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Avis au ministre de l'Enseignement  
supérieur, de la Science  
et de la Technologie



No: 85-48  
Conseil des collèges  
Mars 1985

Dépôt légal - Premier trimestre 1985  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN: 2-550-08218-4

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                       | Page |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Présentation .....                                                                                                                 | 1    |
| 2. Historique du dossier .....                                                                                                        | 1    |
| 3. Analyse du dossier .....                                                                                                           | 3    |
| 3.1 Les besoins de formation en Optimisation et<br>entretien d'équipements industriels .....                                          | 3    |
| 3.1.1 Les besoins qualitatifs .....                                                                                                   | 3    |
| 3.1.2 Les besoins quantitatifs .....                                                                                                  | 4    |
| 3.2 Le niveau de formation .....                                                                                                      | 5    |
| 3.3 Le continuum de formation .....                                                                                                   | 6    |
| 3.4 La formation des personnes déjà en exercice dans le<br>domaine .....                                                              | 8    |
| 3.5 La disparition du programme Equipement motorisé et<br>ses conséquences sur les étudiants et les diplômés<br>de ce programme ..... | 10   |

|                                                                      | Page |
|----------------------------------------------------------------------|------|
| 3.5.1 Les étudiants.....                                             | 10   |
| 3.5.2 Les diplômés.....                                              | 12   |
| 3.6 Le programme proposé.....                                        | 13   |
| 3.6.1 Préalables, objectifs et perspectives<br>professionnelles..... | 13   |
| 3.6.2 Équilibre du programme.....                                    | 14   |
| 3.7 L'implantation prévue.....                                       | 15   |
| 3.7.1 Les lieux d'implantation.....                                  | 15   |
| 3.7.2 Les coûts d'implantation.....                                  | 17   |
| 3.7.3 La date d'implantation.....                                    | 19   |
| 3.8 L'expérimentation du programme.....                              | 20   |
| 3.9 Titre du programme.....                                          | 20   |
| 3.10 Les clientèles .....                                            | 21   |
| 4. Résumé des recommandations.....                                   | 21   |

## 1. Présentation

Dans sa lettre en date du 19 décembre 1984, le ministre de l'Éducation\* demande au Conseil des collèges son avis sur un projet de nouveau programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels et sur son implantation éventuelle dans les collèges concernés. Le Ministre compte "favoriser l'implantation de ce programme dès qu'il disposera des sommes nécessaires à l'achat des équipements requis et à leur localisation dans les établissements concernés...soit possiblement dès septembre 1985". Les établissements où serait implanté le programme ne sont pas précisés dans la lettre du Ministre. Le dossier qui l'accompagne identifie, cependant, quatre collèges: Gaspésie, Rimouski, Lévis-Lauzon et Vieux-Montréal. Il s'agit des quatre collèges offrant actuellement le programme Equipement motorisé que ce nouveau programme vient remplacer.

C'est à sa réunion régulière des 21 et 22 février, que le Conseil des collèges adoptait l'avis de sa Commission de l'enseignement professionnel sur ce projet de programme en Techniques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels.

## 2. Historique du dossier

En 1978, la Direction générale de l'enseignement collégial publiait deux rapports d'évaluation qui constituent les origines du présent dossier. Un premier rapport traitait de deux des programmes de Technologie de la mécanique: Fabrication et Dessin de conception. Le rapport concluait, entre autres, de l'existence, au Québec, d'un secteur en voie de développement qu'il conviendrait d'explorer en termes des besoins de formation; ce secteur est celui de l'entretien des systèmes industriels.

\*devenu le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie depuis le 21 décembre 1984.

Le second rapport portait sur le troisième programme de Technologie de la mécanique: Equipement motorisé. La conclusion principale du rapport était la suivante: il n'existe pas, au Québec, de fonctions de travail exigeant une formation d'ordre collégial dans le secteur de l'équipement motorisé; les diplômés actuels du collégial qui travaillent en équipement motorisé occupent des postes de mécaniciens comme ceux qui sont formés au secondaire professionnel dans ce secteur; c'est la formation d'ordre secondaire qui semble être à privilégier dans ce cas; il faudrait donc que le programme d'ordre collégial en Equipement motorisé disparaisse.

Cette conclusion ayant été acceptée par la très grande majorité des personnes concernées, tant au Ministère que dans les collèges et au Comité consultatif industriel, il restait à déterminer une façon de l'appliquer. La Direction générale de l'enseignement collégial, en 1979, convint avec les administrateurs et les départements d'enseignants concernés dans les quatre collèges qui offraient le programme Equipement motorisé de suspendre la fermeture du programme jusqu'à ce qu'on ait exploré à fond la possibilité de créer un programme en entretien mécanique. On voyait là une possibilité de recycler les ressources humaines et une partie des ressources matérielles du programme Equipement motorisé, ce qui minimiserait les conséquences de la fermeture de ce programme dans les quatre collèges concernés.

A cet égard, la Direction générale de l'enseignement collégial a fait réaliser deux études de pertinence sur les besoins de formation dans le domaine de l'entretien mécanique. Ces deux études, celle du collège de Jonquière et celle du collège Ahuntsic, ont établi la pertinence d'ouvrir un programme d'or-

dre collégial en Entretien d'équipements industriels. Le Gipex édita, suite à la publication de l'étude de Jonquière en 1979, une version révisée de sa description de la fonction-type du technicien en entretien mécanique, laquelle venait s'ajouter à celle d'ouvrier qualifié dans ce même domaine.

C'est à partir de ces travaux que le présent projet de programme a été élaboré. Il faut souligner que le comité pédagogique du programme Equipement motorisé a été étroitement associé à l'élaboration du projet de programme sur lequel le Ministre demande un avis au Conseil.

### 3. Analyse du dossier

#### 3.1 Les besoins de formation en Optimisation et entretien d'équipements industriels

##### 3.1.1 Les besoins qualitatifs:

Les études de pertinence réalisées par les collègues de Jonquière et Ahuntsic établissent sans équivoque l'existence d'une profession de technicien en optimisation et entretien d'équipements industriels. Cette profession est, également, bien décrite par le Gipex. Le Conseil des collègues juge satisfaisante la démonstration prouvant la pertinence d'une formation spécifique pour des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels.

Par ailleurs, il admet qu'à l'heure actuelle ces besoins de formation ne sont comblés adéquatement

par aucun programme existant. Le Conseil déplore, cependant, que cette démonstration ne soit pas faite explicitement par la Direction générale de l'enseignement collégial. Dans tout dossier de nouveau programme, il devrait être clairement établi, suite à une évaluation satisfaisante des choix possibles, que l'établissement d'un nouveau programme est bien la manière la plus pertinente de satisfaire les besoins de formation identifiés.

Il conviendrait aussi que soient décrits les conséquences ou les effets prévisibles qu'aura la création du nouveau programme sur les programmes existants qui lui sont apparentés. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, il aurait été intéressant de connaître l'impact de la création du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels sur les programmes Fabrication mécanique et Dessin de conception mécanique.

Le Conseil des collèges juge essentiel que tout dossier de création d'un nouveau programme comporte un chapitre traitant de l'insertion du nouveau programme dans sa ou ses famille (s) de programmes apparentés. Il y voit une garantie supplémentaire d'un développement harmonieux et cohérent de la formation professionnelle.

### 3.1.2 Les besoins quantitatifs

Le présent dossier n'établit qu'indirectement l'ampleur des besoins quantitatifs pour des techniciens en optimisation et entretien d'équipe-

ments industriels au Québec. Le Conseil des collèges n'est pas en mesure de contester ou de confirmer ces évaluations. Il constate, cependant, que le marché du travail dans ce domaine évolue et que les chiffres avancés par la Direction générale de l'enseignement collégial sont plausibles.

Conséquemment, le Conseil est prêt à accepter ces chiffres, mais seulement à titre d'indicateurs préliminaires. Une évaluation plus étayée des besoins quantitatifs est requise, surtout dans la perspective de l'établissement d'un plan d'implantation de ce nouveau programme dans le réseau collégial.

Le Conseil des collèges recommande donc qu'une étude formelle des besoins quantitatifs pour des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels soit faite préalablement à l'élaboration du plan d'implantation prévu par le Ministère pour ce nouveau programme.

### 3.2 Le niveau de formation

Les deux études de pertinence réalisées dans le présent dossier ont proposé l'ordre collégial pour la formation des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels. Cet ordre de formation a été retenu

par tous les intervenants dans le dossier, y compris les employeurs potentiels consultés.

Le Conseil des collèges a étudié la question du niveau de formation à privilégier pour ces techniciens. L'analyse a été faite à l'aide des trois critères suivants: le volume des connaissances, la complexité des habiletés à acquérir pour exercer la fonction et la responsabilité sociale.

Le volume de connaissances apparaissant au programme semble requérir au moins l'ordre collégial. Il en va de même de la complexité des habiletés à acquérir pour exercer adéquatement la fonction décrite pour le technicien en optimisation et entretien d'équipements industriels. Quant à la responsabilité sociale de ce technicien, elle apparaît être du même ordre que celle de la majorité des techniciens des techniques physiques formés au collégial.

Le Conseil des collèges convient donc de la pertinence du choix de l'ordre collégial pour la formation du technicien en optimisation et entretien d'équipements industriels.

### 3.3 Le continuum de formation

Il existe, depuis septembre 1984, un programme d'ordre secondaire en "Electromécanique de systèmes automatisés". Le programme collégial proposé en "Optimisation et entre-

tien d'équipements industriels" a été élaboré, selon la Direction générale de l'enseignement collégial, en conjonction avec le programme du secondaire afin d'assurer l'harmonisation entre ces deux programmes.

Le Conseil des collèges apprécie l'effort d'harmonisation fait par le Ministère dans le cas des formations d'ordre secondaire et d'ordre collégial dans le domaine de l'entretien mécanique. C'est un pas important dans l'établissement d'un véritable continuum de formation professionnelle entre le secondaire et le collégial. Cependant, un autre pas devrait être fait. Il faudrait, en effet, établir, dès le départ, les modalités permettant le passage au collégial en "Optimisation et entretien d'équipements industriels" des finissants du programme du secondaire en "Electromécanique de systèmes automatisés", soit par une grille de passage, soit par un autre mode de reconnaissance des acquis.

De plus, il conviendrait d'établir aussi des modalités de passage entre les autres programmes d'ordre secondaire pertinents (domaine de la mécanique et de l'électrotechnique plus particulièrement) et ce nouveau programme collégial en Optimisation et entretien d'équipements industriels.

Le présent dossier ne fait pas mention des possibilités de poursuite des études, plus particulièrement au niveau universitaire, qui s'offriront aux diplômés des Techni-

ques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels. Il conviendrait que les principaux programmes universitaires concernés soient identifiés, de même que les modalités de passage qui prévaudront pour les diplômés de ce programme technique du collégial. Ces éléments d'information devraient être résumés dans le texte des perspectives professionnelles du programme.

Le Conseil des collèges recommande que le Ministre établisse dès l'autorisation du programme "Optimisation et entretien d'équipements industriels" les modalités permettant le passage vers ce programme des finissants du secondaire en "Electromécanique des systèmes automatisés", de même que des finissants des autres programmes pertinents du secondaire.

Le Conseil des collèges recommande que soient résumées, dans le texte des perspectives professionnelles du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels, les informations relatives aux possibilités de poursuite des études qui s'offriront aux diplômés de ce programme collégial.

#### 3.4 La formation des personnes déjà en exercice dans le domaine

Le présent dossier ne fait aucunement état des services de formation à offrir, dans le cadre du nouveau programme, aux personnes déjà en exercice dans le domaine de l'optimisation et de l'entretien d'équipements industriels.

2010-05-01  
2010-05-01 10:00 AM

Or, si on en croit les données disponibles, il y a beaucoup de personnes en fonction dont, certainement, une proportion non négligeable voudra parfaire sa formation au collège.

Le Conseil des collèges croit qu'il est très important que l'on satisfasse ces besoins dès l'implantation du programme. Un effort particulier devra être fait pour reconnaître les acquis de formation et, surtout, d'expérience des éventuels candidats.

En effet, les personnes oeuvrant actuellement comme techniciens en Optimisation et entretien d'équipements industriels ont nécessairement connu des cheminements diversifiés. Certains ont acquis une formation scolaire d'ordre secondaire ou collégial, dans un des domaines connexes (techniques de la mécanique, électrotechnique), formation qu'ils ont ensuite complétée, dans l'industrie, dans le domaine spécifique des techniques d'Optimisation et d'entretien. D'autres personnes, par ailleurs, qui n'avaient pas de formation spécifique dans l'un ou l'autre des domaines concernés, ont pu accéder à ces postes, suite à une progression dans l'entreprise, au fil de leur expérience et suite à une formation sur le tas acquise au cours des ans.

Les besoins de formation des personnes déjà en exercice dans ce domaine seront donc nécessairement très variés et réclameront sans doute des programmes de transition nombreux et diversifiés.

Le Conseil des collèges recommande donc que le Ministre élabore les programmes de transition requis pour satisfaire les besoins de formation des personnes, actuellement en exercice ou l'ayant déjà été, qui voudront acquérir un diplôme d'études collégiales en Optimisation et entretien d'équipements industriels.

Le Conseil croit que ce domaine est l'un de ceux pour lesquels le Ministère devrait élaborer, en priorité, des outils de reconnaissance des acquis de formation et, surtout, d'expérience.

3.5 La disparition du programme Équipement motorisé et ses conséquences sur les étudiants et les diplômés de ce programme.

3.5.1 Les étudiants

Il est prévu que les étudiants actuellement inscrits en Équipement motorisé pourront terminer leur formation dans ce programme s'ils le désirent. Il est prévu, de plus, qu'à partir de septembre 1985, plus aucun étudiant ne sera admis dans le programme Équipement motorisé.

Le Conseil des collèges trouve tout à fait normal qu'on permette aux étudiants déjà inscrits au programme Équipement motorisé de le terminer. Il juge de plus primordial que, dès septembre 1985, il n'y ait plus d'admission au sein de ce programme et ce, quelle que soit la décision concernant

l'implantation du nouveau programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels. Il aurait d'ailleurs été plus pertinent de cesser ces admissions dès septembre 1984 et même septembre 1983.

Conscient de l'importance, dans ce dossier, de l'avenir des enseignants, le Conseil se préoccupe aussi de l'avenir des étudiants.

Le Conseil s'interroge sur les possibilités réelles qu'auront les étudiants inscrits en Equipement motorisé de transférer dans le nouveau programme. Il croit qu'il revient aux quatre collèges, qui ont dispensé jusqu'à maintenant le programme Equipement motorisé, d'établir eux-mêmes les acquis qu'ils sont prêts à reconnaître et ce, conformément au règlement sur le régime pédagogique du collégial.

Le Conseil des collèges recommande donc que le Ministre cesse toute admission dans le programme Equipement motorisé dès septembre 1985, quelle que soit la décision concernant l'implantation du programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels.

### 3.5.2 Les diplômés

Il y a eu de nombreux diplômés dans le programme Équipement motorisé du collégial. Il y en a eu beaucoup, même, depuis que la Direction générale de l'enseignement collégial a pris la décision de fermer ce programme, en 1978. La fermeture effective du programme qui va se concrétiser aura un effet dévaluateur sur le diplôme collégial en Équipement motorisé.

Le Conseil des collèges croit que plusieurs de ces diplômés d'Équipement motorisé voudront obtenir un diplôme d'études collégiales dans le nouveau programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels. A son avis, les quatre collèges ayant assuré la formation en Équipement motorisé doivent faciliter le recyclage de ces diplômés.

Le Conseil des collèges recommande donc que les quatre collèges qui assureront la formation en Techniques d'optimisation et entretien d'équipements industriels élaborent un ou des programme(s) de passage spécifique(s) qui permettront aux diplômés du programme Équipement motorisé (241.02) de s'inscrire dans le programme Optimisation et entretien d'équipements industriels.

Ce qui précède est un idéal à atteindre. Le Conseil des collèges est bien conscient qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile. Cependant, les membres tiennent à rappeler au Ministre l'impact de la fermeture du programme Equipement motorisé, ses conséquences pour les étudiants et les diplômés de ce programme et les efforts qu'il faut fournir pour les atténuer.

### 3.6 Le programme proposé

#### 3.6.1 Préalables, objectifs et perspectives professionnelles

Le projet de programme proposé décrit explicitement ces trois dimensions essentielles d'un programme. Le Conseil des collèges approuve ces descriptions et les juge cohérentes et conformes à la réalité. Il rappelle, toutefois, la recommandation faite précédemment concernant l'ajout au texte des perspectives professionnelles d'informations relatives aux possibilités de poursuite des études pour les diplômés du programme collégial.

### 3.6.2 Équilibre du programme

Le logigramme qui accompagne le projet de nouveau programme permet de bien apprécier la structure et l'équilibre interne du programme. L'ensemble du programme proposé est fort satisfaisant et semble cohérent avec les objectifs poursuivis. Le Conseil des collègues tient à souligner tout particulièrement la codification des cours de la spécialisation qui tient compte de l'appartenance de nombreux cours aux diverses disciplines ou techniques connexes à la mécanique et qui contribuent au programme.

Le Conseil, à l'instar du Comité consultatif industriel, considère qu'il serait souhaitable d'introduire les cours "Analyse des vibrations" (241-665- 85) et "Lubrification et lubrifiants" (241-686-85) dans la formation commune des étudiants plutôt que dans leur formation optionnelle.

Sensible aux interrogations du Comité consultatif industriel, le Conseil juge que la question doit être sérieusement reconsidérée. Il vaut mieux

s'assurer que la formation commune soit plus complète, quitte à devoir réduire un peu la formation optionnelle. Ce qui importe c'est la formation adéquate des techniciens et non pas une proportion prédéterminée de cours optionnels.

Le Conseil des collèges recommande donc que les cours "Analyse des vibrations" et "Lubrification et lubrifiants" soient inclus dans la partie obligatoire du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels.

### 3.7 L'implantation prévue

#### 3.7.1 Les lieux d'implantation

Le dossier soumis à l'attention du Conseil des collèges, plus particulièrement le mémoire de la Directrice générale de l'enseignement collégial en date de novembre 1984, prévoit l'implantation du programme, dans une première étape, dans les qua-

tre collèges actuellement autorisés à offrir le programme Equipement motorisé. Le mémoire prévoit, de plus, une seconde étape d'implantation dont l'objectif serait d'autoriser le programme dans l'ensemble des régions du Québec.

Le Conseil des collèges a jugé plausibles, à titre d'indicateurs préliminaires, les chiffres avancés par la Direction générale de l'enseignement collégial pour l'estimation des besoins de techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels. Il considère aussi que l'implantation du nouveau programme dans les quatre collèges prévus en première étape minimisera l'impact de la disparition du programme Equipement motorisé dans ces quatre collèges en réinvestissant autant que possible les ressources qui deviendront disponibles suite à la fermeture de ce programme.

Par ailleurs, il est essentiel, selon lui, que le plan d'implantation à venir du nouveau programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels s'appuie sur une solide étude des besoins quantitatifs du marché du travail dans ce domaine. Il réitère donc, ici, une recommandation déjà faite dans ce sens.

Il conviendrait, de plus, que ce plan d'implantation soit connu dans les plus brefs délais possibles. Il importe, en effet, que les collèges, comme ceux de Sept-Iles et de Jonquière, qui

avaient déjà prévu l'implantation du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels dans leur plan de développement, sachent à quoi s'en tenir à cet égard le plus rapidement possible.

### 3.7.2 Les coûts d'implantation

Le coût des équipements requis pour donner la formation décrite dans le nouveau programme a été évalué par l'élaborateur du programme à plus de 1 600 000 \$ par collège. La Direction générale de l'enseignement collégial croit que, pour un collège qui pourrait mettre à la disposition du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels ses laboratoires de mécanique et d'électrotechnique, il serait possible d'offrir adéquatement le programme à des coûts nettement inférieurs à ceux prévus, coûts qu'elle ne précise toutefois pas!

Le Conseil des collèges ne croit pas que le fait d'avoir des laboratoires de mécanique et d'électrotechnique signifie nécessairement qu'ils pourront servir au nouveau programme. Il convient, cependant, qu'il faut trouver des moyens de rédui-

re les coûts d'implantation très élevés qui sont prévus.

Le Conseil n'écarter pas la possibilité de tirer partie des ressources existantes en mécanique et en électrotechnique pour dispenser le programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels. Cependant, sachant à quel point la disponibilité de ces ressources est aléatoire, d'autres possibilités doivent être envisagées. Ainsi, les ressources du milieu du travail devraient être sollicitées. Que ce soit par des prêts d'équipements, des stages de formation, des laboratoires en entreprise, ou par d'autres modalités, le Conseil des collèges considère que le milieu du travail doit contribuer à la formation de ces techniciens. Une participation des entreprises allégerait sûrement le fardeau des coûts d'implantation du programme de même que celui de l'entretien et de la mise à jour des ressources. De plus, l'accès aux équipements réellement utilisés dans le milieu de travail aurait l'avantage indéniable de concrétiser les apprentissages des étudiants et de les rendre plus réalistes.

Bien sûr, une telle participation pourrait être différente d'un collègue à l'autre, et plus facile,

peut-être, pour les collèges urbains. Il suffirait d'ajuster alors les allocations de fonds publics en conséquence.

Le Conseil des collèges recommande donc que l'on sollicite la participation des ressources du milieu de travail pour la formation des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels et que l'on précise, en concertation avec ce milieu, les modalités possibles de cette participation.

Par ailleurs, le Conseil recommande que le Ministère alloue à chacun des quatre collèges les fonds nécessaires à l'implantation du programme en tenant compte des disponibilités réelles de ressources de chaque collège, qu'elles proviennent de l'interne (ressources déjà en place) ou de l'externe (ressources du milieu de travail).

### 3.7.3 La date d'implantation

Bien que la Direction générale de l'enseignement collégial recommande que l'implantation du nouveau programme dans les quatre collèges concernés se fasse dès septembre 1985, le Ministre entrevoit la possibilité de la reporter s'il ne pouvait disposer des sommes nécessaires pour la réaliser.

Le Conseil des collègues appuie la position du Ministre. Il vaut mieux retarder l'implantation du programme que de l'implanter sans disposer des sommes requises pour le faire adéquatement.

### 3.8 L'expérimentation du programme

Ni le mémoire, ni la lettre du Ministre ne mentionnent les conditions d'expérimentation du nouveau programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels. Il y a là un grave oubli. En effet, tout nouveau programme doit faire l'objet d'une phase expérimentale au terme de laquelle une évaluation permet de décider de l'avenir du programme. Le Conseil comprend mal pourquoi l'on ne procéderait pas ainsi dans le présent cas.

Le Conseil des collègues recommande donc que le programme Optimisation et entretien d'équipements industriels soit implanté de façon expérimentale et que cette implantation soit évaluée au terme de la phase expérimentale.

### 3.9 Titre du programme

Le Conseil des collègues s'est interrogé sur le titre choisi pour le présent programme. Il le trouve long et complexe. Il préfère de beaucoup un intitulé plus court et plus générique.

En effet, il est important que le titre du programme permette aux diplômés de s'identifier facilement à leur champ d'action. Généralement, les titres simples facilitent cette identification. Le Conseil déplore cette tendance à l'utilisation de titres longs et verbeux.

Le Conseil des collèges recommande que soit simplifié le titre du programme en optimisation et entretien d'équipements industriels et ce, préalablement à son autorisation.

### 3.10 Les clientèles

Enfin, le Conseil des collèges tient à rappeler au Ministre l'importance d'ouvrir ce secteur à la clientèle féminine. Il croit que le Ministère doit intensifier son information auprès des étudiantes au secondaire afin de les inciter davantage vers ce choix de carrière.

## 4. Résumé des recommandations

Le Conseil des collèges recommande:

1. QU'une étude formelle des besoins quantitatifs pour des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels soit faite préalablement à l'élaboration du plan d'implantation prévu par le Ministère pour ce nouveau programme.

2. QUE le Ministre établisse dès l'autorisation du programme "Optimisation et entretien d'équipements industriels" les modalités permettant le passage vers ce programme des finissants du secondaire en "Electromécanique des systèmes automatisés", de même que des finissants des autres programmes pertinents du secondaire.
3. QUE le Ministre élabore les programmes de transition requis pour satisfaire les besoins de formation des personnes, actuellement en exercice ou l'ayant déjà été, qui voudront acquérir un diplôme d'études collégiales en Optimisation et entretien d'équipements industriels.
4. QUE le Ministre cesse toute admission dans le programme Equipement motorisé dès septembre 1985, quelle que soit la décision concernant l'implantation du programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels.
5. QUE les quatre collèges qui assureront la formation en Techniques d'optimisation et entretien d'équipements industriels élaborent un ou des programme(s) de passage spécifique(s) qui permettront aux diplômés du programme Equipement motorisé (241.02) de s'inscrire dans le programme Optimisation et entretien d'équipements industriels.

6. QUE soient résumées, dans le texte des perspectives professionnelles du programme optimisation et entretien d'équipements industriels, les informations relatives aux possibilités de poursuite des études qui s'offriront aux diplômés de ce programme collégial.
7. QUE les cours "Analyse des vibrations" et "Lubrification et lubrifiants" soient inclus dans la partie obligatoire du programme Optimisation et entretien d'équipements industriels.
8. QUE l'on sollicite la participation des ressources du milieu de travail pour la formation des techniciens en optimisation et entretien d'équipements industriels et que l'on précise, en concertation avec ce milieu, les modalités possibles de cette participation.
9. QUE le Ministère alloue à chacun des quatre collèges les fonds nécessaires à l'implantation du programme en tenant compte des disponibilités réelles de ressources de chaque collège, qu'elles proviennent de l'interne (ressources déjà en place) ou de l'externe (ressources du milieu de travail).

10. QUE le programme Optimisation et entretien d'équipements industriels soit implanté de façon expérimentale et que cette implantation soit évaluée au terme de la phase expérimentale.
11. Que soit simplifié le titre du programme en Optimisation et entretien d'équipements industriels et ce, préalablement à son autorisation.

CONSEIL DES COLLÈGES  
1984-1985

---

PRESIDENTE

Jeanne L. Blackburn

MEMBRES

AMYOT, Pierre  
Directeur de la formation  
professionnelle  
Ministère de la Main-d'oeuvre  
et de la Sécurité du revenu

BERNATCHEZ-SIMARD, Janine  
Enseignante au collège  
de Rimouski

BÉLANGER, Paul  
Président de la Commission  
de l'évaluation  
Conseil des collèges

CORRIVEAU-GOUGEON, Martine  
Chef divisionnaire du maté-  
riel et des achats  
Bell Canada, Montréal

COTÉ, Claude  
Conseiller syndical  
Syndicat canadien de la  
fonction publique

DEMERS, Émile  
Directeur des services  
pédagogiques  
Collège de Valleyfield

DEROME, Jean-Robert  
Professeur de physique  
à l'Université de Montréal

EISENBERG, Mildred  
Membre du Conseil d'adminis-  
tration du cégep Vanier

HAINAULT, Serge  
Enseignant à l'école secondaire  
Marguerite-de-Lajemmerais

LABERGE, Claude  
Directeur des services  
pédagogiques  
Séminaire de Sherbrooke

LAFLEUR, Marcel  
Directeur général  
Collège de la Région de  
l'Amiante

LUSIGNAN, Jacques  
Directeur pédagogique régional  
Commission des écoles catholi-  
ques de Montréal

MONGEAU, Yves  
Secrétaire général  
Collège Ahuntsic

PAQUIN, Nicole  
Enseignante au cégep  
de l'Outaouais

PLOURDE, Bibiane  
Enseignante au collège  
de l'Abitibi-Témiscamingue

SIMARD, Claude B.  
Président de la Commission de  
l'enseignement professionnel  
Conseil des collèges

Secrétaire du Conseil

Lucien Lelièvre

Agente de recherche

Michèle Castonguay

Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

(au 1er novembre 1984)

---

Michel Blondin

Responsable de la formation  
Syndicat des Métallos  
Fédération des travailleurs du Québec

Marcel Collette

Conseiller-cadre  
Commission des écoles catholiques de Montréal

Pauline Cossette

Association féminine d'éducation et d'action sociale  
Saint-Hyacinthe

Robert Dumais

Adjoint au directeur des services pédagogiques  
Cégep de Saint-Félicien

Pauline Gagnon

Adjointe au directeur des services pédagogiques  
Cégep de Maisonneuve

Jean Jaillet

Responsable de l'information  
École polytechnique de Montréal

Nicole Kobinger

Enseignante  
Cégep de Sainte-Foy

Suzie Robichaud

Enseignante  
Cégep de Jonquière

Claude B. Simard

Président

Secrétaire:

Margaret Whyte

Agente de recherche:

Françoise Cadieux